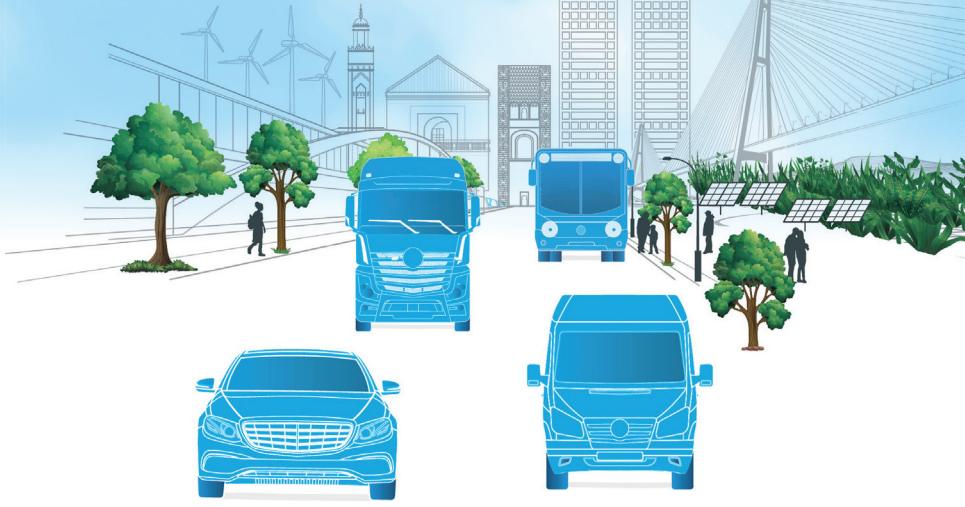


AVIS DE CONVOCATION

Le 15 Mars 2025



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2025

Les actionnaires de la Société Auto Nejma Maroc, société anonyme au capital de 102.326.400 dirhams, dont le siège social sis KM 10, Route d'El Jadida Casablanca, inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le n° 28.743, sont convoqués le 15 avril 2025 à 11 heures 30 minutes par visioconférence, en Assemblée Générale à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

- Approbation des modalités de convocation ;
- Examen et approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur la gestion, les opérations et les comptes de l'exercice 2024 ;
- Rapport général des commissaires aux comptes sur le même exercice arrêté au 31/12/2024 ;
- Quitus au Conseil d'administration et aux commissaires aux comptes ;
- Affectation des résultats et fixation des dividendes ;
- Approbation des conventions autorisées par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 56 de la Loi 17-95
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Fixation du montant des jetons de présences alloué au Conseil d'Administration ;
- Vote sur toutes propositions accessoires.

Un actionnaire dans l'impossibilité d'assister personnellement à l'Assemblée Générale peut exercer son droit de vote en votant par procuration. A cet effet, il est rappelé que :

- Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant ; dans les sociétés qui font appel public à l'épargne, il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- Toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de vote par correspondance ou par procuration sur son site internet : www.autonejma.ma.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration devront être réceptionnés par la Société au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'Assemblée à l'adresse électronique suivante : ago@autonejma.ma, ou par lettre au porteur contre récépissé, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société cinq (5) jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée ;

Les titulaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Conformément aux dispositions des articles 121 et 121 bis de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de ladite loi, doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis.

Les documents et informations prévus aux articles 121, 121 bis et 141 de la loi 17-95 peuvent être consultés sur notre site internet : www.autonejma.ma

Les actionnaires trouveront ci-dessous, le projet des résolutions proposé à cette Assemblée.

PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2025

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, approuve les modalités de convocation faites par le Conseil d'administration et lui en donne décharge définitive.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et les explications du Conseil d'Administration, ainsi que la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve expressément le rapport de gestion, de même qu'elle approuve intégralement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils résultent du bilan arrêté à cette date et qui présentent un bénéfice net de 204.928.694,24 dirhams et un bénéfice net consolidé de 205.382.926,77 dirhams.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée donne quitus aux Commissaires aux Comptes de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter le bénéfice net qui s'élève à 204 928 694,24 dirhams de la façon suivante :

- Bénéfice net	204 928 694,24 dirhams
- Report antérieur	930 839 986,53 dirhams
- Bénéfice distribuable	1 135 768 680,77 dirhams
- Dividendes ordinaires	122 791 680,00 dirhams
- Solde à reporter à nouveau	1 012 977 000,77 dirhams

Le Conseil propose, par conséquent, de distribuer à chacun des 1 023 264 actions composant le capital social, un dividende ordinaire de 120 Dirhams (cent vingt dirhams) par action avec mise en paiement pour le lundi 2 juin 2025.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 et suivants de la loi du 17-95, telle que modifiée et complétée, approuve lesdites conventions.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, conformément à l'article 15 des statuts et l'article 41 bis de la loi n° 20-19 modifiant et complétant la loi n° 17-97 relative aux sociétés anonymes, et sur proposition du conseil d'administration ratifie la cooptation de Madame Samia BOUCHARB en qualité d'administrateur indépendant.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, conformément à l'article 15 des statuts et l'article 41 bis de la loi n° 20-19 modifiant et complétant la loi n° 17-97 relative aux sociétés anonymes, constate que les mandats des administrateurs ci-dessous sont arrivés à terme, et approuve leurs renouvellements pour la durée statutaire d'une année :

- Monsieur Abdellatif HAKAM
- Madame Naoual HAKAM
- Monsieur Hamza HAKAM
- Monsieur El Abbès HAKAM
- Monsieur Abdelkrim HAKAM

En tant qu'Administrateurs indépendants :

- Madame Janie Carmen Madeleine LETROT
- Madame Samia BOUCHARB.

Ces mandats prendront fin avec l'Assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présences à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024 à 1 845 000 Dirhams.

Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

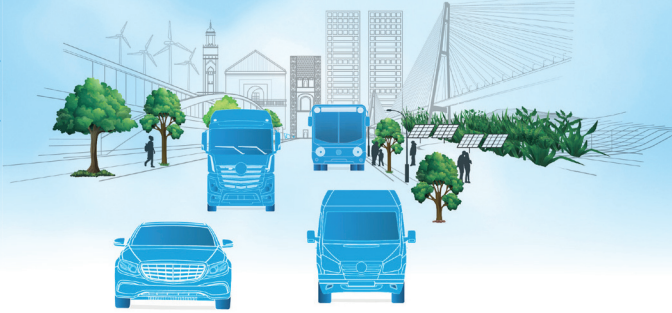
DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Le Conseil d'Administration

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2024



BILAN ACTIF

ACTIF				Exercice Précédent
	Brut	«Amortissement et provisions»	Net	«Net 31/12/2023»
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	46.756.661,50	28.575.380,54	18.181.280,96
	* Frais préliminaires	2.180.000,00	848.920,55	1.331.079,45
	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	44.576.661,50	27.726.459,99	16.850.201,51
	* Primes de remboursement des obligations			18.238.232,88
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	23.060.762,33	14.644.492,11	8.416.270,22
	* Immobilisation en recherche et développement			
	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires			
	* Fonds commercial			
	* Autres immobilisations incorporelles	23.060.762,33	14.644.492,11	8.416.270,22
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	788.569.979,55	323.317.236,45	465.252.743,10
ACTIF CIRCULANT	* Terrains	242.494.048,00	242.494.048,00	219.833.048,00
	* Constructions	336.934.676,46	219.076.797,30	117.857.879,16
	* Installations techniques, matériel et outillage	64.946.539,98	52.608.442,37	12.338.097,61
	* Matériel transport	56.126.525,00	20.966.162,46	35.160.362,54
	* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	44.039.591,00	30.665.834,32	13.373.756,68
	* Autres immobilisations corporelles			
	* Immobilisations corporelles en cours	44.028.599,11		5.332.514,56
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	222.738.949,46	0,00	12.738.949,46
	* Prêts immobilisés			
	* Autres créances financières	210.238.949,46		238.949,46
TRÉSORERIE	* Titres de participation	12.500.000,00	12.500.000,00	12.500.000,00
	* Autres titres immobilisés			
	ECARTS DE CONVERSION – ACTIF (E)			
	* Diminution des créances immobilisées			
	* Augmentation des dettes financières			
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	1.081.126.352,84	366.537.109,10	714.589.243,74
	STOCKS (F)	1.032.775.053,96	15.594.980,33	1.017.180.073,63
	* Marchandises	1.024.642.058,09	15.594.980,33	1.009.047.077,76
	* Matières et fournitures, consommables			855.311.537,76
	* Produits en cours	8.132.995,87		7.982.411,09
FINANCIER	* produits intermédiaires et produits résiduels			
	* Produits finis			
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	749.219.632,26	8.256.516,95	740.963.115,31
	* Fournis débiteurs, avances et acomptes	53.836.765,63		53.836.765,63
	* Clients et comptes rattachés	643.361.467,31	8.256.516,95	635.104.950,36
	* Personnel	1.075.235,86		1.075.235,86
	* Etat	11.722.616,99		11.722.616,99
	* Comptes d'associés			0,00
	* Autres débiteurs	18.727.574,95		18.727.574,95
	* Comptes de régularisation-Actif	20.495.971,52		20.495.971,52
NON COUTANT	TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)	97.166.369,33		97.166.369,33
	Titres et valeurs de placement	97.166.369,33		97.166.369,33
	ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	31.027,55		31.027,55
	.(Eléments circulants)	31.027,55		31.027,55
	TOTAL II (F+G+H+I)	1.879.192.083,10	23.851.497,28	1.855.340.585,82
	TRÉSORERIE-ACTIF	45.704.015,33		45.704.015,33
	* Chèques et valeurs à encaisser	20.010.484,48		20.010.484,48
	* Banques, TG et CCP	25.235.204,28		25.235.204,28
	* Caisse, Régie d'avances et accreditifs	458.326,57		458.326,57
	TOTAL III	45.704.015,33		45.704.015,33
FINANCIER	TOTAL GENERAL I+II+III	3.006.022.451,27	390.388.606,38	2.615.633.844,89
				2.070.339.790,20

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice	Exercice Précédent 31/12/2023
FINANCEMENT PERMANENT	CAPITAUX PROPRES	1.256.879.994,57	1.148.138.116,33
	* Capital social ou personnel (1)	102.326.400,00	102.326.400,00
	* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont ver sé....		
	* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	* Ecart de réévaluation		
	* Réserve légale	10.232.640,00	10.232.640,00
	* Autres réserves	8.552.273,80	8.552.273,80
	* Report à nouveau (2)	930.839.986,53	866.722.666,47
	* Résultat nets en instance d'affectation (2)		
	* Résultat net de l'exercice (2)	204.928.694,24	160.304.136,06
FINANCEMENT PERMANENT	TOTAL des capitaux propres (A)	1.256.879.994,57	1.148.138.116,33
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
	* Subvention d'investissement		
	* Provisions réglementées		
	DETTES DE FINANCEMENT (C)	69.703.873,06	122.271.803,29
	* Emprunts obligataires		
	* Autres dettes de financement	69.703.873,06	122.271.803,29
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
	* Provisions pour risques		
	* Provisions pour charges		
PASSIF CIRCULANT	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)		
	* Augmentation des créances immobilisées		
	* Diminution des dettes de financement		
	TOTAL II (A+B+C+D+E)	1.326.583.867,63	1.270.409.919,62
	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	995.070.318,96	501.633.935,47
	* Fournisseurs et comptes rattachés	499.202.693,34	233.315.994,02
	* Clients créditeurs, avances et acomptes	80.938.353,13	43.689.673,45
	* Personnel	18.719.789,53	17.292.737,05
	* Organisme sociaux	11.490.922,35	9.950.951,62
	* Etat	117.221.012,22	40.085.353,76
TRÉSORERIE	* Comptes d'associés	9.790.000,00	9.790.000,00
	* Autres créanciers	75.657.083,86	26.365.808,37
	* Comptes de régularisation passif	182.050.464,53	121.143.417,20
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	21.280.755,65	27.036.358,34
	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	5.542.359,09	65.062,20
	TOTAL II (F+G+H)	1.021.893.433,70	528.735.356,01
	TRÉSORERIE-PASSIF	267.156.543,56	271.194.514,57
	* Crédits d'escompte		
	* Crédits de trésorerie	250.000.000,00	170.000.000,00
	* Banques de régularisation	17.156.543,56	101.194.514,57
FINANCIER	TOTAL III	267.156.543,56	271.194.514,57
	TOTAL GENERAL I+II+III	2.615.633.844,89	2.070.339.790,20

(1) Capital personnel débiteur
(2) Bénéficiaire (+) ; déficitaire (-)

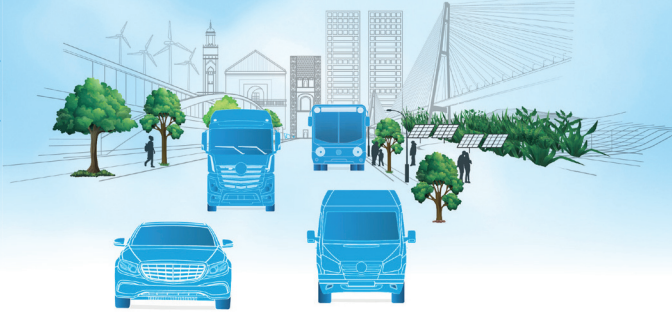
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors Taxes)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

NATURE		OPERATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3=2+1	TOTALS DE L'EXERCICE PRECEDENT Au 31/12/2022
		Propres à l'exercice 1	concernant les exercices précédent 2		
EXPLOITATION	I PRODUITS D'EXPLOITATION				
	* Ventes de marchandises (en l'état)	2.759.360.689,54		2.759.360.689,54	2.161.833.906,89
	* Ventes de biens et services produits chiffre d'affaires	71.506.913,17		71.506.913,17	63.665.227,75
	* Variation de stocks de produits (1)	150.584,78		150.584,78	3.187.317,09
	* Immobilisations produites par l'entre prise pour elle-même				
	* Subventions d'exploitation				
	* Autres produits d'exploitation	4.226.333,25		4.226.333,25	4.647.998,61
	* Reprises d'exploitation: transferts de charges	18.906.726,59		18.906.726,59	15.625.477,37
	Total I	2.854.151.247,33		2.854.151.247,33	2.248.959.927,71
FINANCIER	II CHARGES D'EXPLOITATION				
	* Achats revendus(2) de marchandises	2.196.431.978,92		2.196.431.978,92	1.706.694.905,01
	* Achats consommés(2) de matières et fournitures	23.086.900,07		23.086.900,07	20.805.686,37
	* Autres charges externes	96.503.696,21		96.503.696,21	81.271.319,79
	* Impôts et taxes	4.789.671,20		4.789.671,20	5.012.014,28
	* Charges de personnel	138.513.835,17		138.513.835,17	125.353.974,60
	* Autres charges d'exploitation	1.854.056,89		1.854.056,89	1.852.162,76
	* Dotations d'exploitation	55.878.797,14		55.878.797,14	38.604.227,37
	Total II	2.517.058.935,60	0,00	2.517.058.935,60	1.979.594.290,18
NON COUTANT	III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			337.092.311,73	269.365.637,53
	IV PRODUITS FINANCIERS				
	* Produits des titres de partic. et autres titres immobilisés				
	* Gains de change	14.404.546,80		14.404.546,80	10.072.000,63
	* Intérêts et autres produits financiers	13.805.477,17		13.805.477,17	7.522.971,62
	* Reprises financier : transfert charges	268.692,13		268.692,13	566.827,60
	Total IV	28.478.716,10		28.478.716,10	18.161.799,85
FINANCIER	V CHARGES FINANCIERES				
	* Charges d'intérêts	19.759.782,24		19.759.782,24	4.174.567,19
	* Pertes de change	1.644.794,33		1.644.794,33	2.456.930,73
	* Autres charges financières				
	* Dotations financières	30.959,33		30.959,33	268.692,13
	Total V	21.435.535,90		21.435.535,90	6.900.190,05
NON COUTANT	VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)			7.043.180,20	11.261.609,80
	VII RESULTAT COURANT (III+VI)			344.135.491,93	280.627.247,33
	VIII PRODUITS NON COURANTS				
	* Produits des cessions d'immobilisations	4.805.434,03		4.805.434,03	3.740.251,04
	* Subventions d'équilibre				
	* Reprises sur subventions d'investissement				
	* Autres produits non courants	12.801.192,75		12.801.192,75	8.941.733,48
	* Reprises non courantes ; transferts de charges	4.500.000,00		4.500.000,00	0,00
	Total VIII	22.106.626,78		22.106.626,78	12.681.984,52
NON COUTANT	IX CHARGES NON COURANTES				
	* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	3.290.913,04		3.290.913,04	2.704.356,00
	* Subventions accordées				
	* Autres charges non courantes	34.480.927,43		34.480.927,43	35.372.246,79
	* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	5.000.000,00		5.000.000,00	5.000.000,00
	Total IX	42.771.840,47		42.771.840,47	43.076.602,79
FINANCIER	X RESULTAT NON COURANT (VII-IX)			-20.645.213,69	-30.394.618,27
	XI RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII-X)			323.470.278,24	250.232.629,06
	XII IMPÔTS SUR LES BENEFICES	118.541.584,00		118.541.584,00	89.928.493,00
	XIII RESULTAT NET (XI-XII)			204.928.694,24	160.304.136,06
	XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			2.904.736.590,21	2.279.803.712,08
	XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)			2.699.807.895,97	2.119.499.576,02
	XVI RESULTAT NET : (total des produits -total des charges)			204.928.694,24	160.304.136,06

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2024



Fidaroc
Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Casablanca
Maroc

pwc
Lot 57 Tour CFC Casa
20220 Hay Hassani
Maroc

Aux Actionnaires de la Société
Auto Nejma Maroc S.A
Km 10, Route d'El Jadida
20230, Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 8 avril 2024, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Auto Nejma Maroc S.A (la « société », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 256 879 994,57 MAD dont un bénéfice net de 204 928 694,24 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Auto Nejma Maroc S.A au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

31 décembre 2024.

La provision pour dépréciation des créances clients dont le montant s'élève à 8 256 516, 95 MAD est calculée sur la base des créances présentant une antériorité importante ainsi que celles qui présentent un risque d'irrecouvrabilité.

Nous avons considéré que la dépréciation des créances clients constitue un point clé d'audit vu son importance et la sensibilité de cet actif dans la phase de recouvrement, et vu l'évaluation effectuée par le management pour apprécier le niveau de provision pour dépréciation.

- Nous avons rapproché la balance auxiliaire clients avec les comptes à la date de clôture.
- Nous avons également, sur la base d'échantillonnage, testé la documentation comptable pour la justification des créances ainsi que les règlements subséquents y afférents.
- Nous avons effectué une revue de la balance âgée en lien avec l'analyse de la dépréciation des créances clients : nous avons recalculé la dépréciation clients conformément aux règles de l'entité.
- Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la société durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de l'ancienneté des créances et des impayés ainsi que de l'évaluation effectuée par le management pour apprécier le niveau de provision pour dépréciation.
- Nous avons rapproché le montant de la dépréciation de celui comptabilisé et avons investigué les retards de paiement supérieurs à 12 mois.
- Nous avons également revu avec le management les délais de règlement clients.

2. Stock des véhicules neufs:

Question clé identifiée	Notre réponse
Les stocks de Véhicules neufs sont comptabilisés à leur coût d'achat, et présentent une valeur brute d'un montant de 773 469 669 MAD, une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, la provision comptabilisée au 31 décembre 2024 est de 8 610 000 MAD.	Nos travaux ont consisté principalement en l'examen des données et des hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur d'inventaire ainsi que l'identification des articles qui devraient être comptabilisés à cette valeur.

- La valeur d'inventaire est déterminée, référence par référence, en fonction de la rotation ; elle est basée sur les quantités en stock et les ventes passées ainsi que les probabilités d'écoulement futur.
- Les taux de dépréciation retenus sont adaptés en fonction de chaque situation. Dans ce contexte, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit car les éventuelles provisions qui en découlent sont par nature dépendantes d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations de la part de la direction.
- Dans ce contexte, nous avons notamment :
- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente.
 - Testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures.
 - Assisté à l'opération d'inventaire physique des stocks de véhicules neufs de fin d'année.
 - Comparé par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes.
 - Identifié les articles à rotation lente et vérifié leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût d'achat.

Responsabilités de la direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'un erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 14 mars 2025

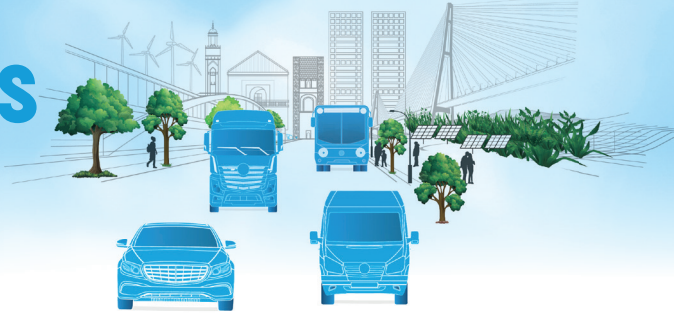
Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 64 25 00 Fax : 05 22 29 06 70
Faïçal Mekouar
Associé

PwC Maroc
PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC Casa
20220 Hay Hassani - Casablanca
Tél : +212 (0) 5 22 64 25 00 Fax : +212 (0) 5 22 23 88 70
R.C. : 192102
IF : 11509027
Mohamed Rqibate
Associé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024



PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre au 31 décembre 2024 ainsi que les méthodes de consolidation utilisées se présentent comme suit :

	31-déc-2024			31-déc-2023		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consoli-dation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consoli-dation
AUTO NEJMA (société consolidante)	100	100	IG	100	100	IG
SEDEC	100	100	IG	100	100	IG
HCV	100	100	IG	100	100	IG
HTS	100	100	IG	100	100	IG

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50% ou celles où le Groupe est majoritaire au Conseil d'Administration et dont le pourcentage de contrôle dépasse 40%.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction comprise entre 20% et 40% des droits de vote de cette société.

ACTIF (En KMAD)	31-déc-2024	31-déc-2023
Ecart d'acquisition	-	-
Immobilisation incorporelles	8.518	11.454
Immobilisaton corporelles	778.125	704.759
Immobilisation financières	343	343
Impôts différés actifs	15.169	12.002
ACTIF IMMOBILISE	802.156	728.558
Stocks et en-cours	1.031.269	888.141
Fournisseurs, avances et acomptes	54.047	27.370
Client et comptes rattachés	654.707	433.833
Personnel	1.103	1.036
Etat débiteur	14.142	82.727
Autres débiteurs	19.125	41.444
Comptes de régularisation - actif	7.712	9.603
Titres et valeurs de placement	97.166	8.917
ACTIF CIRCULANT	1.879.270	1.493.072
DISPONIBILITES	85.431	32.814
TOTAL ACTIF	2.766.857	2.254.444

PASSIF (En KMAD)	31-déc-2024	31-déc-2023
Capital	102.326	102.326
Réserves consolidées	949.937	888.332
Résultat net de l'exercice (Part du groupe)	205.383	157.773
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	1.257.646	1.148.431
Ecart d'acquisition négatif	5.539	7.385
Dettes financières	148.034	206.656
Impôts différés passifs	77.084	73.567
PASSIF IMMOBILISE	230.657	287.608
Fournisseurs et comptes rattachés	511.312	246.584
Clients, avances et acomptes	81.173	46.034
Personnel et organismes sociaux	31.694	28.532
Etat créditeur	125.288	49.619
Compte de régularisation - passif	182.568	122.867
Autres provisions pour risques et charges	22.069	26.768
Comptes courants d'associés	424	424
Autres dettes	56.674	26.382
PASSIF CIRCULANT	1.011.201	547.210
TRESORERIE - PASSIF	267.352	271.195
TOTAL DU PASSIF	2.766.857	2.254.444

COMPTE DE RESULTAT (En KMAD)	31-déc-2024	31-déc-2023
Produits d'exploitation	2.928.623	2.305.757
Chiffre d'affaires	2.902.480	2.274.525
Variation des stocks	-6.239	10.922
Production immobilisée	-	153
Autres produits d'exploitation	4.053	4.488
Reprises d'exploitation	28.329	15.669
Charges d'exploitation	2.570.709	2.040.928
Achats consommés de matières et fournitures	2.254.817	1.765.841
Autres charges externes	98.642	95.841
Impôts et taxes	5.068	5.283
Charges de personnel	149.407	134.908
Autres charges d'exploitation	2.364	2.152
Dotations d'exploitation	60.410	36.904
Résultat d'exploitation	357.914	264.829
Produits financiers	24.536	15.215
Charges financières	25.678	3.989
Résultat financier	-1.142	11.226
Produits non courants	22.355	13.242
Charges non courantes	53.913	46.399
Résultat non courant	-31.558	-33.156
Résultat avant impôt	325.214	242.899
Impôts sur les sociétés	121.328	90.074
Impôts différés	349	-3.103
Reprises d'amortissement sur écarts d'acquisition	1.846	1.846
Résultat net de l'ensemble consolidé	205.383	157.773
Résultat net part du Groupe	205.383	157.773

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

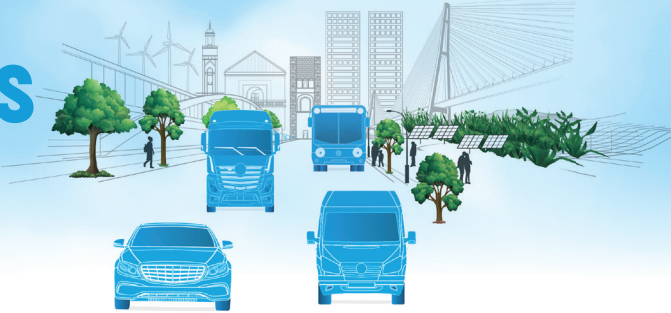
	31-déc-2024	31-déc-2023
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	205.383	157.773
Dotations aux amortissements nettes des reprises	29.872	24.095
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat de cession	-1.625	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET D'IMPÔT	233.630	181.869
Elimination du coût de l'endettement financier net	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET D'IMPÔT	233.630	181.869
Incidence de variation du BFR lié à l'activité	77.793	-271.956
Variation des impôts différés	349	66.027
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	311.773	-24.060
Incidence de variation de périmètre	-	7.385
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1.410	-4.843
Acquisition d'immobilisations corporelles	-100.726	-250.478
Acquisition de titres non consolidés	-	-
Cession d'immobilisations	1.625	-
Flux de trésorerie nette des prêts à long terme	-	-
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-100.511	-247.936
Augmentation de capital	-	-
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-96.187	-127.908
Emission de nouveaux emprunts, nets des remboursements	-58.622	121.293
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-154.809	-6.615
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE	56.460	-278.611
TRÉSORERIE NETTE D'OUVERTURE	-238.381	40.230
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	-181.921	-238.381

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En KMAD)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé part du groupe	Total
Capitaux propres au 01/01/2024	102.326	-	888.332	157.773	1.148.431
Affectation résultat	-	-	157.773	-157.773	-
Dividendes	-	-	-96.187	-	-96.187
Résultat net de l'exercice	-	-	-	205.383	205.383
Autres retraitements	-	-	19	-	19
Capitaux propres au 31/12/2024	102.326	0	949.937	205.383	1.257.646

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2024



7, Boulevard Driss Slaoui
20 160 Casablanca
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la Société
Auto Nejma Maroc S.A
Km 10, Route d'El Jadida
20230, Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société Auto Nejma Maroc S.A et ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 257 646 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 205 383 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la situation suivante :

La filiale « STE D'Exploitation Des Etablissements Carrères-Durisol (SEDEC) » a reçu, en date du 23 janvier 2025, un avis de vérification fiscale portant sur l'impôt sur les sociétés (IS) au titre des exercices allant de 2020 à 2023, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre de la période allant du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2023, l'impôt sur le revenu (IR) et la contribution sociale de solidarité (CSS) au titre des exercices allant de 2021 à 2023.

A la date d'émission de notre rapport, la direction nous a informés que la société SEDEC n'avait reçu aucune notification de redressement.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1. Dépréciation des créances clients :

Question clé identifiée	Notre réponse
Le groupe Auto Nejma Maroc détient des créances clients qui totalisent un montant net de 654 707 KMAD au 31 décembre 2024.	Les travaux effectués correspondent principalement aux procédures d'audit suivantes :
La provision pour dépréciation des créances clients est calculée sur la base des créances présentant une antériorité importante ainsi que celles qui présentent un risque d'irrecouvrabilité.	- Nous avons rapproché la balance auxiliaire clients avec les comptes à la date de clôture. - Nous avons également, sur la base d'échantillonnage, testé la documentation comptable pour la justification des créances ainsi que les règlements subséquents y afférents. - Nous avons effectué une revue de la balance âgée en lien avec l'analyse de la dépréciation des créances clients : nous avons recalculé la dépréciation clients conformément aux règles de l'entité. - Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la société durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de l'ancienneté des créances et des impayés ainsi que de l'évaluation effectuée par le management pour apprécier le niveau de provision pour dépréciation. - Nous avons rapproché le montant de la dépréciation de celui comptabilisé et avons investigué les retards de paiement supérieurs à 12 mois.

- Nous avons également revu avec le management les délais de règlement clients.

2. Stock des véhicules neufs :

Question clé identifiée	Notre réponse
Les stocks de Véhicules neufs sont comptabilisés à leur coût d'achat, et présentent une valeur brute d'un montant de 773 469 669 MAD une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, la provision comptabilisée au 31 décembre 2024 est de 8 610 000 MAD. La valeur d'inventaire est déterminée, référence par référence, en fonction de la rotation ; elle est basée sur les quantités en stock et les ventes passées ainsi que les probabilités d'écoulement futur.	Nos travaux ont consisté principalement en l'examen des données et des hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur d'inventaire ainsi que l'identification des articles qui devraient être comptabilisés à cette valeur. Dans ce contexte, nous avons notamment : - Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente. - Testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures. - Assisté à l'opération d'inventaire physique des stocks de véhicules neufs de fin d'année. - Comparé par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes. - Identifié les articles à rotation lente et vérifié leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût d'achat.

Responsabilités de la direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés :

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 14 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du réseau Grant Thornton
Casablanca
Tél : 05 22 54 22 00 Fax : 05 22 29 96 70
Faïçal Mekouar
Associé

PwC Maroc
PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC Casa
20220 Hay Hassani
Tél : +212 5 22 23 88 70
Fax : +212 5 22 23 88 70
IF : 1111111111
Mohamed Rqibate
Associé